République française

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	
en exercice :	.33
présents	.25
présents par procuration	2
absent	5
absente excusée	1

OBJET :

Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2020.

Le 24 juin 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 18 juin 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS: M.Thevenot, Mme Krawezyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Duranteau.

PRESENTS PAR PROCURATION: Mme Cogné à M. Le Maire, M. Francine à M. Thevenot.

ABSENTS: M. Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux ayant tous quitté la salle à 21h06 avant l'examen des délibérations.

ABSENTE EXCUSEE: Mme David. SECRETAIRE: Mme Mebrek

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210624-DEL2021062402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021 Affichage : 29/06/2021

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Fêtes et Cérémonies du 17 juin 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Dachez,

APRÈS en avoir délibéré.

A l'unanimité,

PREND connaissance des acquisitions et cessions immobilières effectuées durant l'exercice 2020 figurant dans les tableaux ci-annexés.

CONSTATE qu'elles sont conformes aux autorisations données au Mai e par le Conseil Municipal.

Le Vaire, Vice-président délagué du Conseil départemental,

Luc STR

2 9 JUIN 2021

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le :

2 9 JUIN 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.